

N° de résolution ou annotations

Procès-verbal

Séance ordinaire du conseil municipal

Lundi 13 avril 2015, à 19 h 30, à l'église

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de Mme Christiane Auclair (district 2), Mme Marie-Ève Racine (district 3), M. Louis-Georges Thomassin (district 5) et M. Charles Durocher (district 6).

Sont absents : Mme la mairesse Wanita Daniele et M. Alain Dufresne (district 4).

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant, M. Jean-Philippe Lemieux (district 1).

En présence de la greffière, M^e Caroline Nadeau, et de la directrice générale par intérim, Mme Audrey Beaulieu.

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. 112-04-15

Ouverture de la séance

À 19 h 31, M. le maire suppléant Jean-Philippe Lemieux souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19 (ci-après nommée LCV).

2. 113-04-15

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition du maire suppléant M. Jean-Philippe Lemieux;

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

Dispositions préliminaires

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2015

Adoption des comptes

4. Adoption des comptes – Lot 04-2015

Suivi

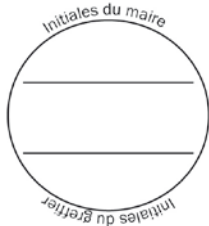
5. Suivi des correspondances
6. Suivi des dossiers des élus

Avis de motion

7. Avis de motion – Règlement 747-15 – *Règlement modifiant le Règlement 743-14 relativement au taux de taxes et tarifications*
8. Avis de motion – Règlement 754-15 - *Règlement établissant les modalités d'acquisition et de location de biens et services et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et la signature des contrats, abrogeant et remplaçant la politique POL-003-13 et le Règlement 705-13*
9. Avis de motion – Règlement 753-15 - *Règlement déterminant les règles de régie interne du Comité consultatif sur l'Environnement et le Développement durable (CCEDD)*

Adoption de règlements

10. Adoption du Règlement 751-15 - *Règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion de déneigement et ses équipements*
11. Adoption du Règlement 741-14 – *Règlement modifiant le Règlement 458-04 relatif à la gestion de l'urbanisme*
12. Adoption du Règlement 748-15 - *Règlement modifiant le Règlement 548-08 relatif à la gestion des matières résiduelles*
13. Adoption du Règlement 749-15 - *Règlement modifiant le Règlement 573-08 relatif à la vidange des fosses septiques*
14. Adoption du Règlement 740-14 – *Règlement modifiant le Règlement 455-04 relatif au zonage*

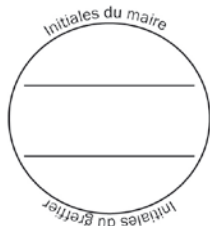


**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

- Greffe**
15. Désignation du responsable des négociations du renouvellement de contrat relatif à l'avenue Ste-Brigitte avec le Ministère des transports du Québec (MTQ)
 16. Désignation du signataire pour le réseau aérien de la rue St-Paul
 17. Désignation du responsable pour une demande à la Commission scolaire pour le partage des coûts de l'étude de circulation et du prolongement de la rue St-Paul
 18. Entente intermunicipale avec la Ville de Québec pour la distribution d'eau potable
- Urbanisme**
19. Nomination des membres formant le Comité consultatif sur l'Environnement et le Développement durable (CCEDD)
 20. Demande de dérogation mineure – Stationnement de l'école primaire
 21. Demande de dérogation mineure – Hauteur des bâtiments (Phase 4)
 22. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 393, avenue Sainte-Brigitte
 23. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 96, rue du Grand-Fond
 24. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 9, avenue Sainte-Brigitte
 25. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 59, rue de Lucerne
 26. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Enseigne et rénovation du RONA
 27. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Implantations de cabanons aux 1, 5, 11, 15 et 17 rue de l'Azalée
 28. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Stationnement lots 266-23 et 264-P
 29. Mise en œuvre du plan d'action pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Ressources humaines**
30. Embauche des professeurs pour les activités de la saison printannière 2015
- Trésorerie**
31. Virement budgétaire # 4
 32. Adhésion et participation à titre de commanditaire au Groupe d'affaires de Sainte-Brigitte-de-Laval (GAS)
 33. Autorisation d'un transfert du Surplus Accumulé Non Affecté (SANA)
 34. Demande d'aide financière – Accompagnement de personnes handicapées
 35. Emprunt au Fonds de Parcs et Terrain de Jeux (FPTJ) – Travaux au terrain de baseball
 36. Modification de la Résolution 065-02-15 - Annulation des soldes résiduaire
 37. Recommandation relative à une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la jeunesse et à la communauté
 38. Recommandation relative à une demande d'aide financière dans le cadre du Défi têtes rasées Leucan 2015
 39. Autorisation de participation aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour quatre (4) membres
 40. Renouvellement du programme de supplément de loyer – Résidence Trèfle d'Or
- Approvisionnement**
41. Adjudication du contrat pour la fourniture de feux d'artifices pour les années 2015-2016-2017
 42. Adjudication du contrat pour l'acquisition d'un rouleau tandem pour le pavage par un emprunt au fond de roulement d'un montant de 41 260 \$
 43. Adjudication du mandat pour les services de notaires pour l'année 2015
 44. Adjudication du mandat pour les services professionnels en vue de la négociation de la première convention collective de travail régissant le personnel des cols blancs de la Ville
- Lolsirs et Culture**
45. Autorisation du dépôt d'une demande à la MRC de La Jacques-Cartier dans le cadre de l'entente de développement culturel 2013-2015
- Période de questions #1**
46. Période de questions #1
- Dispositions finales**
47. Levée de la séance.
- Vote pour :** Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**M. le maire suppléant s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

3. 114-04-15 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2015

Sur la proposition du maire suppléant M. Jean-Philippe Lemieux;

Il est résolu :

- D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 9 mars 2015;
- D'autoriser le maire suppléant, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

M. le maire suppléant s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité des conseillers

ADOPTION DES COMPTES

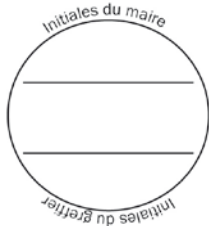
4. 115-04-15 Adoption des comptes – Lot 04-2015

Sur la proposition du maire suppléant M. Jean-Philippe Lemieux;

Il est résolu :

- De recevoir le bordereau du lot 04-2015, au montant de 583 130,21 \$;
- De payer les montants associés au bordereau ci-dessous :

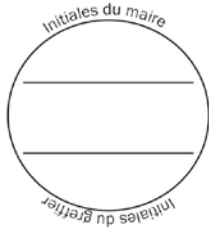
SOMMAIRE EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 13 AVRIL 2015	
S.T.P. inc	120,72 \$
Les produits Opti-max inc.	318,27 \$
Société québécoise d'information juridique	17,25 \$
Le feuillet Paroissial	413,89 \$
M.R.C. de la Jacques-Cartier	3 700,18 \$
Mallette	11 442,95 \$
PG Solutions	51 839,74 \$
Petite Caisse Ste-Brigitte-de-Laval	23,99 \$
Bell Canada	2 828,54 \$
Fournitures de bureau Denis	1 458,20 \$
C.S.S.T.	570,09 \$
Le Soleil	641,98 \$
Fabrique de Sainte-Brigitte-de-Laval	1 500,00 \$
Aéro-Feu Itée	368,84 \$
Bell Mobilité Téléavertisseur	160,93 \$
Société protectrice des animaux de Québec	2 320,68 \$
Claude Côté	113,24 \$
Groupe financier AGA inc. in trust	398,34 \$
EMRN inc.	295,47 \$
Bell Mobilité Cellulaire	571,33 \$
L'Arsenal	519,70 \$
Linde Canada limité M2193	937,06 \$
Capital Propane inc.	219,07 \$
Guillot 1981 inc	333,43 \$
Maurice Fortier inc.	12 053,83 \$
Camions international Élite Itée	94,41 \$
Hydro Québec	38 192,66 \$
Air liquide Canada inc.	699,59 \$
Atlantis Pompes Ste-Foy	167,77 \$
Ville de Québec	41 008,05 \$
CDS inc.	948,55 \$
Gaudreau environnement inc.	20 715,46 \$
Canac-Marquis Grenier	367,31 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Coorporation Cité-Joie	599,00 \$
Protectron SEC	266,57 \$
Laboratoires d'expertises de Québec Ltée	787,58 \$
Journal Le Lavalois	300,00 \$
Réseau Biblio de la Capitale-Nationale	34,49 \$
Club de l'âge d'or Ste-Brigitte-de-Laval	750,00 \$
La Capitale en fête	1 604,48 \$
Le Club de Soccer SBDL	110,00 \$
Audrey Beaulieu	448,32 \$
Techno Sinistre et divisions	6 066,38 \$
Toshiba Solution d'affaires	1 119,42 \$
Les huiles Desroches inc.	10 136,08 \$
Info Page	164,18 \$
Protection incendie PC	495,60 \$
Village vacances Valcartier	1 241,89 \$
Laboratoire Environex	270,50 \$
La résidence le Trèfle d'Or	2 137,60 \$
UniFirst Canada Ltd	481,10 \$
Murray Promotions	1 006,03 \$
Groupe Pub Action	62,09 \$
Doc des portes inc	1 896,29 \$
Logitech plus	(31,04) \$
Café 7 étoiles	654,58 \$
Expéritec	1 465,93 \$
Maison du Barreau	75,89 \$
Voltec Ltée	1 078,75 \$
Aquarium du Québec	385,48 \$
Husky Neige Inc.	45 097,51 \$
Hôtel de Glace Québec-Canada inc.	332,72 \$
Costco american express	190,50 \$
Jessie Fradette	917,83 \$
Gilles Tanguay	241,80 \$
Les Services G&K (QUE.) INC.	716,26 \$
Clebec inc.	96,58 \$
Joli-Coeur Lacasse S.E.N.C.R.L.	62 330,83 \$
Pause café Soleil	64,23 \$
Brassardburo	974,73 \$
Jean-Philip Leclerc	42,08 \$
IGA 8162	37,45 \$
Association des communications municipaux (ACMQ)	450,00 \$
CAM-TRAC Bernières	7 042,22 \$
Iron Mountain Canada Operations ULC	54,22 \$
Marie-Eve Chouinard	525,00 \$
Catapulte Communication	6 524,83 \$
Confian	150,00 \$
Complexe Capitale Hélicoptère	264,44 \$
P.S. Métal Inc	2 759,40 \$
Affext Transport	101,43 \$
Jean Bédard expert-conseil	191,00 \$
Ministère Revenu Québec	61 097,10 \$
Receveur Général du Canada	25 496,12 \$
Syndicat canadien de la fonction publique	1 211,48 \$
Visa Desjardins	1 853,99 \$
Côté Fleury	22,43 \$
Groupe Ultima inc.	88,00 \$
Sani-Fontaine	62,09 \$
S.S.Q. Groupe financier	15 396,03 \$
Industrielle Alliance 02579	32 266,94 \$
Louis Hamel enr.	15 586,64 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

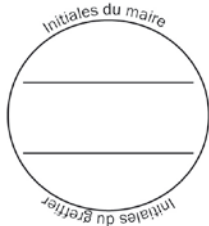
N° de résolution ou annotations

Les Entreprises Boucher & Lortie	862,31 \$
Lavery, De Billy	1 736,93 \$
Références Systèmes inc.	1 362,84 \$
Gagné Letarte société nom collectif, avocats	10 034,50 \$
Pitney Bowes	583,53 \$
Konica Minolta Business Solutions	891,87 \$
Accommodation du Domaine Beaulieu	79,90 \$
Orizon mobile	298,94 \$
Les entreprises L.T.	10 206,21 \$
Carte Sonic	2 983,20 \$
Compass Minerals Canada Corp.	23 702,13 \$
Macpek Inc	4 142,64 \$
Quin. Tho-Val-Trem Inc.	71,42 \$
Emco Ltée	833,45 \$
Électromike Inc.	414,58 \$
Signalisation Lévis inc.	287,72 \$
École de cirque de Québec	630,00 \$
Carrières Québec Inc	1 755,00 \$
Batteries Expert	407,09 \$
Interconnexions LD	26,73 \$
Clé Dynamique Serrurier	205,80 \$
Dany Trépanier	60,00 \$
François-Martin Morissette	40,00 \$
Institute of Chartered Accountants of Alberta	719,25 \$
Caroline Robitaille	235,70 \$
Johanne Servant	235,70 \$
Centre d'expertises médicales du Québec inc.	971,54 \$
Annie Chênevert	60,00 \$
Sylvie Michaud	15,49 \$
Vincent Hardy	250,00 \$
Béatrice Bégnon	50,00 \$
Marie-Hélène Blanchet	50,00 \$
Sandra Cimon	50,00 \$
Jessica Dumais Hubon	50,00 \$
Josette Lauhé	50,00 \$
Altitude 360	2 644,00 \$
Isabelle Langlais	45,00 \$
Marie Villeneuve	235,70 \$
Mathieu Beaudoin	235,70 \$
Leucan	1 500,00 \$
Groupe d'affaires de Sainte-Brigitte-de-Laval	2 250,00 \$
Francis Vallée	350,00 \$
Carlos Vasquez	360,75 \$
TOTAL DES EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 13 AVRIL 2015	583 130,21 \$

- D'autoriser le maire suppléant, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**M. le maire suppléant s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

SUIVI

5. 116-04-15 Suivi des correspondances

Le maire suppléant, fait la lecture des principales correspondances officielles et protocolaires reçues depuis la dernière séance du conseil municipal, le cas échéant.

- Lettre de résiliation de l'entente avec la Ville pour la prise en charge de la rue Thibault.

6. 117-04-15 Suivi des dossiers des élus

- M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux :
 - Conseil du bassin de la rivière Montmorency
 - Comité environnement
 - Comité du budget
 - Développement commercial et industriel
 - Regroupement des gens d'affaires (réunions du matin)
- Mme la conseillère Christiane Auclair :
 - Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - Urbanisme – développement
 - Comité du budget
 - Travaux publics – projets
 - Action Sentiers Lavallois
- Mme la conseillère Marie-Ève Racine :
 - Protection incendie – sécurité
 - Transport collectif
 - Comité sur le reboisement
 - Comité du budget
- M. le conseiller Louis-Georges Thomassin :
 - Comité budget et suivi budgétaire
 - Travaux publics – voirie
 - Représentant de l'association de motoneige et de VTT
- M. le conseiller Charles Durocher :
 - Culture
 - Représentant au conseil d'établissement de l'École du Trivent
 - Membre du conseil d'administration de la maison des Jeunes « La Barack »
 - Communautaire et famille
 - Comité du budget

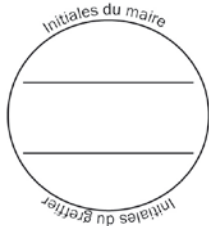
AVIS DE MOTION

7. 118-04-15 Avis de motion – Règlement 747-15 – Règlement modifiant le Règlement 743-14 taux de taxes et tarifications

Conformément à l'article 356 LCV, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement 747-15 – Règlement modifiant le Règlement 743-14 relativement au taux de taxes et tarifications.

8. 119-04-15 Avis de motion – Règlement 754-15 – Règlement établissant les modalités d'acquisition et de location de biens et services et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et la signature des contrats, abrogeant et remplaçant la Politique POL-003-13 et le Règlement 705-13

Conformément à l'article 356 LCV, Mme la conseillère Marie-Ève Racine donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement 754-15 – Règlement établissant les modalités d'acquisition et de location de biens et services et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et la signature des contrats, abrogeant et remplaçant la politique POL-003-13 et le Règlement 705-13.



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

9. 120-04-15 Avis de motion – Règlement 753-15 - Règlement déterminant les règles de régie interne du Comité consultatif sur l'Environnement et le Développement durable (CCEDD)

Conformément à l'article 356 LCV, M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement 753-15 - *Règlement déterminant les règles de régie interne du Comité consultatif sur l'Environnement et le Développement durable (CCEDD)*.

ADOPTION DE RÈGLEMENTS

10. 121-04-15 Adoption du Règlement 751-15 - Règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion de déneigement et ses équipements

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 mars 2015, par M. le conseiller, Louis-George Thomassin;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 751-15 - *Règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion de déneigement et ses équipements*;
- D'autoriser le maire suppléant, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**M. le maire suppléant s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

11. 122-04-15 Adoption du Règlement 741-14 - Règlement modifiant le Règlement 458-04 relatif à la gestion de l'urbanisme

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 mars 2015, par Mme la conseillère, Christiane Auclair;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

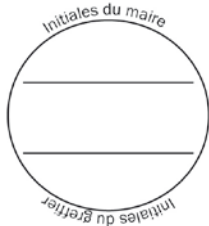
Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 741-14 - *Règlement modifiant le Règlement 458-04 relatif à la gestion de l'urbanisme*;
- D'abroger l'article 2.9 du règlement puisque non conforme aux règlements de l'ordre des arpenteurs-géomètres;
- D'autoriser le maire suppléant, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**M. le maire suppléant s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

12. 123-04-15 Adoption du Règlement 748-15 - Règlement modifiant le Règlement 548-08 relatif à la gestion des matières résiduelles

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 mars 2015, par M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 748-15 - *Règlement modifiant le Règlement 548-08 relatif à la gestion des matières résiduelles*;
- D'autoriser le maire suppléant, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**M. le maire suppléant s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

13. 124-04-15 Adoption du Règlement 749-15 - Règlement modifiant le Règlement 573-08 relatif à la vidange des fosses septiques

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 mars 2015, par M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 749-15 - *Règlement modifiant le Règlement 573-08 relatif à la vidange des fosses septiques*;
- D'autoriser le maire suppléant, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**M. le maire suppléant s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

14. 125-04-15 Adoption du Règlement 740-14 - Règlement modifiant le Règlement 455-04 relatif au zonage

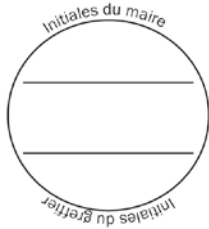
Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 décembre 2014, par Mme la conseillère, Christiane Auclair;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 740-14 - *Règlement modifiant le Règlement 455-04 relatif au zonage*;



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

- D'autoriser le maire suppléant, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

M. le maire suppléant s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

GREFFE

15. 126-04-15 Désignation du responsable de la négociation du renouvellement du contrat avec le Ministère des transport du Québec (MTQ)

Considérant que la Ville a sur son territoire une portion de route appartenant au Ministère des Transports du Québec (MTQ);

Considérant que la Ville doit reconduire l'entente avec le MTQ afin que des sommes lui soient remises en fonction du service réalisé par le Service des travaux publics;

Considérant que le MTQ doit connaître les intentions de la Ville pour reconduire le contrat.

Il est résolu :

- De mandater M. Christian Bilodeau à négocier l'entente actuelle avec le MTQ, et ce dès le mois de mai 2015, afin de modifier l'entente pour que celle-ci soit représentative des coûts réellement engendrés par la Ville pour l'exécution de ce contrat;
- D'autoriser le maire suppléant, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

M. le maire suppléant s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

16. 127-04-15 Désignation signataire pour le réseau aérien de la rue St-Paul

Considérant que la Ville a prolongé la rue St-Paul et par conséquent que les services d'utilité publique doivent eux aussi être prolongés;

Considérant que la Ville a reçu une convention pour entériner cette prolongation : prolongement de réseau du Collège/de la Fabrique et que ce document est conforme aux pourparlers.

Il est résolu :

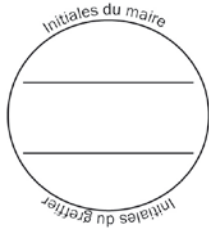
- D'autoriser le maire suppléant, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

M. le maire suppléant s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

17. 128-04-15 Désignation responsable pour une demande à la Commission scolaire pour le partage des coûts de l'étude de circulation et du prolongement de la rue St-Paul

Considérant que la Ville désire faire une demande à la Commission scolaire des Premières-Seigneuries afin d'effectuer un partage de coûts pour l'étude de circulation que nous devons effectuer au pourtour des écoles primaires de notre territoire ainsi que les coûts supplémentaires reliés aux travaux hivernaux de la rue St-Paul.



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Il est résolu :

- De désigner Mme Audrey Beaulieu, directrice générale par intérim, pour faire une demande officielle à la Commission scolaire des Premières- Seigneuries;
- D'autoriser le maire suppléant, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

M. le maire suppléant s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité des conseillers

18. 129-04-15

Entente intermunicipale avec la Ville de Québec pour la distribution d'eau potable

Considérant que la Ville de Québec demande notre aide afin de pouvoir desservir certains de leurs résidents ayant une problématique de contamination au sel de déglacage pour leur puit par notre réseau d'aqueduc;

Considérant que certaines données doivent être analysées par une firme d'ingénierie indépendante aux deux Villes afin de s'assurer de la pérennité de notre réseau d'aqueduc et de sa capacité;

Considérant que la Ville de Québec nous a proposé de faire faire les études à leurs frais;

Considérant que les représentants de la Ville de Québec devront venir sur le territoire de la Ville et que la Ville n'y voit aucun problème, en autant qu'un de nos représentants soit avisé de leur présence.

Il est résolu :

- De permettre aux représentants de la Ville de Québec ainsi que leur mandataire à venir faire des analyses sur notre territoire en autant que nos représentants en soient avisés;
- De collaborer avec la Ville de Québec afin de trouver une solution commune à leur problématique en leur donnant accès à toutes nos données disponibles sur le sujet en contrepartie de leur expertise réalisée sur notre territoire;
- D'autoriser le maire suppléant, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

M. le maire suppléant s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité des conseillers

URBANISME

19. 130-04-15

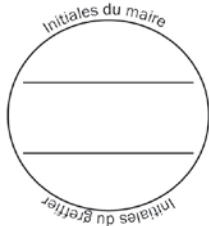
Nomination des membres formant le Comité consultatif sur l'Environnement et le Développement durable (CCEDD)

Considérant que le conseiller du district 1, M. Jean-Philippe Lemieux, a fait un appel de candidatures en septembre 2014 afin de créer un comité consultatif sur l'Environnement et le Développement durable (CCEDD);

Considérant que la Ville a reçu plusieurs candidatures entre le mois de septembre 2014 et le mois de février 2015;

Considérant que le comité doit être composé de six (6) membres citoyens votants :

- Mme Marie-Ève Lemieux;
- Mme Francine Dion;
- Mme Julie Simard;
- Mme Cathy Dubé;
- M. Daniel Gosselin;
- M. Gilles Fontaine.



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Considérant que le comité doit être composé d'un élu municipal :

- M. Jean-Philippe Lemieux

Considérant que le comité doit être composé de membres du personnel municipal :

- Mme Jessie Fradette, directrice du Service des finances et trésorière;
- Michaël Boutin, directeur du Service de l'aménagement du territoire;
- M. Julien Brière, inspecteur municipal.

Il est résolu :

- Que le conseil municipal procède à la nomination des personnes mentionnées précédemment;
- D'autoriser le maire suppléant, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**M. le maire suppléant s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

20. 131-04-15 Demande de dérogation mineure – Stationnement école primaire

Considérant qu'une demande de dérogation mineure portant le numéro 2015-0007 a été déposée le 10 mars 2015;

Considérant que la demande de dérogation mineure a été déposée avant que les travaux aient débutés;

Considérant que le propriétaire fait une demande de dérogation mineure afin de permettre une distance séparatrice entre deux (2) accès à la rue, sur le même terrain, de 4.54 mètres au lieu de 10 mètres;

Considérant que l'application de la réglementation cause un préjudice sérieux au demandeur;

Considérant que l'aménagement proposé ne vient en aucun cas causer préjudice aux propriétés voisines;

Considérant que l'aménagement proposé vise la sécurité des usagers;

Considérant que la Ville a octroyé une dérogation mineure le 10 décembre 2012 au 339, avenue Sainte-Brigitte (IGA) pour une situation similaire.

Il est résolu :

- Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure 2015-0007, suivant la recommandation unanime des membres du CCU;
- D'autoriser le maire suppléant, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

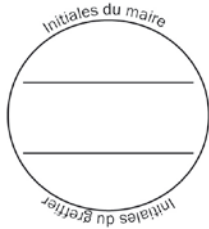
Vote pour : Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**M. le maire suppléant s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

21. 132-04-15 Demande de dérogation mineure – Hauteur des bâtiments (Phase 4)

Considérant qu'une demande de dérogation mineure portant le numéro 2015-0013 a été déposée le 17 mars 2015;

Considérant que la demande de dérogation mineure a été déposée avant que les travaux aient débutés;



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Considérant que le propriétaire fait une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction de bâtiments ayant un étage et demi au lieu de deux étages minimum dans la zone résidentielle HB-60;

Considérant que des permis de construction pour le 17 et 19 des Épervières ont été émis pour un immeuble de moins de 2 étages tel que requis par la note 13 de la grille des spécifications pour la zone HB-60;

Considérant que les délais de modification au règlement de zonage causent un préjudice au requérant qui a déjà vendu plusieurs unités;

Considérant qu'aucun préjudice n'est causé aux propriétés voisines.

Il est résolu :

- Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure 2015-0013, suivant la recommandation unanime des membres du CCU;
- D'autoriser le maire suppléant, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**M. le maire suppléant s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

22. 133-04-15 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 393, avenue Sainte-Brigitte

Considérant qu'une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-0008 a été déposée le 17 mars 2015;

Considérant que l'approbation du PIIA est préalable à l'émission du permis de construction;

Considérant que le requérant souhaite démolir une résidence unifamiliale isolée afin de construire un bâtiment mixte situé en zone M-10 et assujetti aux normes relatives au noyau villageois, zones mixtes et commerciales, soit les articles 9.2 et suivants du Règlement;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que la condition suivante doit être respectée :

- en plus de l'aménagement paysager prévu, un aménagement de bandes tampons en cours latérales composées d'arbres d'au moins 1,50 mètre de haut, à la plantation afin de créer un écran d'intimité avec les voisins immédiats doit être prévu.

Il est résolu :

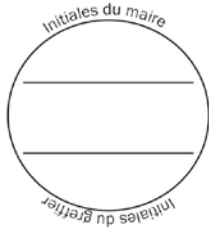
- Que le conseil municipal accepte la demande de PIIA 2015-0008, suivant la recommandation unanime des membres du CCU;
- D'autoriser le maire suppléant, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**M. le maire suppléant s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

23. 134-04-15 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 96, rue du Grand-Fond

Considérant qu'une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-0003 a été déposée le 19 février 2015;



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Considérant que l'approbation du PIIA est préalable à l'émission du permis de construction;

Considérant que la requérante souhaite agrandir un bâtiment principal situé à l'intérieur de la bande de protection d'une forte pente;

Considérant qu'un plan topographique d'Yves Lefebvre, arpenteur géomètre, ainsi qu'un plan de gestion des eaux de ruissellement de Mathieu Gendreau, ingénieur, ont été déposés avec la demande;

Considérant que les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommandent d'accepter la demande de PIIA 2015-0003 et d'approuver les plans et documents soumis.

Il est résolu :

- Que le conseil municipal accepte la demande de PIIA 2015-0003 telle que présentée, suivant la recommandation du Service de l'aménagement du territoire;
- D'autoriser le maire suppléant, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**M. le maire suppléant s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

24. 135-04-15 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 9, avenue Sainte-Brigitte

Considérant qu'une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-0010 a été déposée le 17 mars 2015;

Considérant que l'approbation du PIIA est préalable à l'émission du permis de construction;

Considérant que le requérant souhaite agrandir et rénover un bâtiment commercial situé en zone CA-1 et assujetti aux normes relatives au noyau villageois, zones mixtes et commerciales, soit les articles 9.2 et suivants du Règlement;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que les trois (3) conditions suivantes doivent respectées :

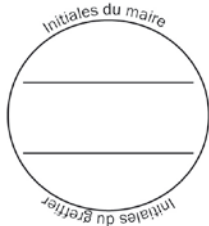
1. Prévoir une zone de protection pour les arbres existants en cour avant secondaire d'une superficie équivalente au faîte de l'arbre;
2. Prévoir un aménagement paysager distinctif au coin des rues Valmont et de l'avenue Sainte-Brigitte;
3. Prévoir un écran tampon dense en cour latérale gauche afin de créer un écran d'intimité avec les voisins situés aux 3-5-7, avenue Sainte-Brigitte.

Il est résolu :

- Que le conseil municipal, accepte la demande 2015-0010 de PIIA conditionnellement au respect des conditions énoncées précédemment et suivant la recommandation du Service de l'aménagement du territoire;
- D'autoriser le maire suppléant, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**M. le maire suppléant s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

25. 136-04-15 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 59, rue de Lucerne

Considérant qu'une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-0015 a été déposée le 19 mars 2015;

Considérant que l'approbation du PIIA est préalable à l'émission du permis de construction;

Considérant que la requérante souhaite construire une piscine creusée à l'intérieur de la bande de protection d'une forte pente;

Considérant qu'un relevé topographique d'Alain Gosselin, arpenteur géomètre, accompagne la demande;

Considérant que d'importants travaux d'aménagement du talus ont eu lieu en 2014 afin de consolider et stabiliser le talus et la pente présente en cour arrière;

Considérant que la condition suivante doit être respectée :

1. produire, lors de la demande de permis de construction, un rapport d'ingénieur (rapport géotechnique) venant confirmer la capacité portante du sol en fonction de la construction d'une piscine creusée.

Il est résolu :

- Que le conseil municipal, suivant la recommandation unanime des membres du CCU, accepte la demande de PIIA 2015-0015, conditionnellement au respect de la condition énoncée précédemment;
- D'autoriser le maire suppléant, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**M. le maire suppléant s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

26. 137-04-15 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Enseigne et rénovation RONA

Considérant qu'une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-0009 a été déposée le 3 mars 2015;

Considérant que l'approbation du PIIA est préalable à l'émission du permis de construction et du certificat d'autorisation;

Considérant que le requérant souhaite remplacer une partie du revêtement extérieur et remplacer les trois enseignes d'un immeuble commercial situé en zone M-5 et assujetti aux normes relatives au noyau villageois, zones mixtes et commerciales, soit les articles 9.2 et suivants ainsi que les normes relatives au enseignes situées dans les zones autres qu'habitation des articles 10.2 et suivants;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que les quatre (4) conditions suivantes doivent être respectées :

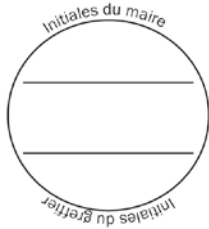
1. Prévoir un aménagement paysager distinctif sous l'enseigne sur poteau;
2. Prévoir un cadre blanc au pourtour du panneau d'affichage de l'enseigne sur poteau;
3. Prévoir un parapet décoratif au haut de l'enseigne sur poteau;
4. Prévoir un éclairage par réflexion pour toutes les enseignes illuminées.

Il est résolu :

- Que le conseil municipal accepte la demande de PIIA 2015-0009, suivant la recommandation unanime des membres du CCU;
- D'autoriser le maire suppléant, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**M. le maire suppléant s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

27. 138-04-15 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Implantation de cabanon au 1, 5, 11, 15 et 17 rue de l'Azalée

Considérant qu'une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA portant le numéro 2015-0014 a été déposée le 17 mars 2015;

Considérant que l'approbation du PIIA est préalable à l'émission du permis de construction;

Considérant que les requérants souhaitent régulariser leurs cabanons situés à l'intérieur de la bande de protection d'une forte pente;

Considérant que, depuis plusieurs années, ces cabanons ont été construits à l'intérieur de la bande de protection d'une forte pente, dont :

- Trois sans autorisation municipale;
- Deux dont une demande de permis de construction est en attente.

Considérant que l'emplacement de ces cabanons est conforme par rapport aux normes du Règlement de zonage 455-04, articles 5.2 et suivants;

Considérant que certaines de ces propriétés sont présentement en vente et que cette non-conformité complique les transactions immobilières.

Il est résolu :

- Que le conseil municipal accepte la demande de PIIA 2015-0014, suivant la recommandation unanime du CCU;
- D'autoriser le maire suppléant, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**M. le maire suppléant s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

28. 139-04-15 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Stationnement lots 266-23 et 264-P

Considérant qu'une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-0011 a été déposée le 6 mars 2015;

Considérant que l'approbation du PIIA est préalable à l'émission du certificat d'autorisation;

Considérant que le requérant souhaite aménager une aire de stationnement d'une superficie supérieure à 150 mètres carrés;

Considérant qu'un plan de gestion des eaux de ruissellement de *Consultant Thomassin inc. Environnement* a été déposé avec la demande.

Il est résolu :

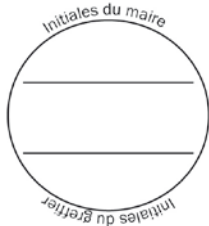
- Que le conseil municipal accepte la demande de PIIA 2015-0011 telle que présentée, suivant la recommandation unanime du CCU;
- D'autoriser le maire suppléant, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**M. le maire suppléant s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

29. 140-04-15 Mise en œuvre du plan d'action pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre

Considérant que le programme Climat municipalités a pour principal objectif d'inciter les municipalités du Québec à s'engager dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et dans l'adaptation aux changements climatiques;



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Considérant que la Ville souscrit à la démarche initiée par la MRC

de La Jacques-Cartier, dans le cadre du programme Climat municipalités, en vue de doter les municipalités de Fossambault-sur-le-Lac, Lac-Beauport, Lac-Delage, Lac-Saint-Joseph, Sainte-Brigitte-de-Laval, Saint-Gabriel-de-Valcartier et Shannon, d'un plan de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre;

Considérant que le Plan d'action pour la réduction des gaz à effet de serre de la MRC de La Jacques-Cartier a été déposé auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et qu'il a fait l'objet d'une attestation de conformité, le 11 décembre 2014;

Considérant que le Plan d'action pour la réduction des gaz à effet de serre comporte des mesures de réduction au niveau des bâtiments municipaux, des infrastructures municipales, des équipements motorisés opérés par la municipalité, de la gestion des eaux, des matières résiduelles et du transport routier collectif;

Considérant que, dans le cadre du programme Climat municipalités, la Ville doit énoncée un objectif de réduction exprimé en pourcentage de réduction à atteindre, à une date ultérieure par rapport aux émissions d'une année donnée; cette année de référence étant 2012;

Considérant que les actions visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et leurs échéanciers d'implantation furent établis en étroite collaboration et avec l'assentiment des municipalités participantes à ce projet;

Considérant que la dernière tranche de la subvention accordée à la MRC de La Jacques-Cartier dans le cadre de ce projet sera effectuée après l'adoption, par chacune des municipalités participantes, d'une résolution de mise en œuvre du plan d'action visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre;

Il est résolu :

- Que la Ville s'engage à :
 - réduire globalement, en 2020, ses émissions de GES de 0,05 % par rapport aux données de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre de l'année 2012 à l'exclusion du secteur du transport routier de la collectivité;
 - et à mettre en place les actions énumérées dans le plan d'action visant la réduction des émissions de GES suivant l'échéancier prévu.
- D'autoriser le maire suppléant, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

M. le maire suppléant s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RESSOURCES HUMAINES

30. 141-04-15

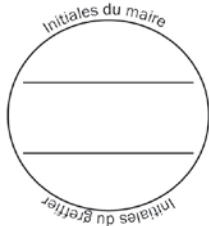
Embauche de professeurs pour les activités de la saison printanière 2015

Considérant que le Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire propose aux citoyens trois (3) programmations d'activités et de cours annuellement;

Considérant que chacun des professeurs et entraîneurs qui anime une activité doit signer un contrat de service avec la Ville, et ce, pour chaque session;

Considérant que huit (8) personnes doivent être embauchées :

- Véronique Lamothe (Zumba);
- Pierre-Luc Cloutier (Cardio-Boxe);
- Amélie Gauthier (Mini Cheerleading);
- Ariane Nantel (Piano);
- Karine Giguère (Plein air, mise en forme);
- Chantal Paquet (Gymnastique);
- David Bossinotte (Karaté);
- Élisabeth Tremblay (Yoga).



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Il est résolu :

- D'autoriser le conseil municipal à procéder à l'embauche des personnes mentionnées précédemment;
- D'autoriser le maire suppléant, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**M. le maire suppléant s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

TRÉSORERIE

31. 142-04-15 Virement budgétaire #4

Considérant les recommandations de la trésorière, décrites au tableau ci-joint :

Postes comptables	Description des dépenses affectées	Virement budgétaire proposé surplus (besoin)
01-211-11-001	Taxes résiduelles	8 963 \$
01-211-11-003	Taxes - Immeubles non résidentiels	537 \$
01-211-13-001	Taxes - Organisme régionaux	1 033 \$
01-212-13-002	Taxes - Sûreté du Québec	1 544 \$
01-212-19-100	Entretien des routes	36 854 \$
01-212-19-300	Déneigement des rues privées	-11 102 \$
02-110-00-454	Formations - Conseil	-2 093 \$
02-110-00-493	Frais de réception - Conseil	-690 \$
02-110-00-699	Autres services professionnels	-2 300 \$
02-110-00-999	Commandites	-3 750 \$
02-120-01-412	Frais juridiques	-29 274 \$
02-130-00-141	Salaire - Administration	21 243 \$
02-130-00-345	Informations aux citoyens	-2 025 \$
02-140-00-454	Formations - Greffe	-744 \$
02-160-00-699	Autres biens non durables	-1 832 \$
02-320-15-525	Entretien Trackless unité #15	-4 934 \$
02-413-01-529	Dégel d'entrée d'eau	-5 000 \$
02-330-00-516	Location machinerie et équipement	-6 430 \$
		0 \$

Il est résolu :

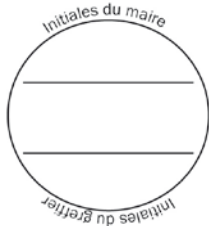
- D'autoriser le transfert budgétaire recommandé par la trésorière;
- D'autoriser le maire suppléant, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**M. le maire suppléant s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

32. 143-04-15 Adhésion et participation à titre de commanditaire au Groupe d'affaires de Sainte-Brigitte-de-Laval (GAS)

Considérant que le Groupe d'affaires de Sainte-Brigitte-de-Laval (GAS) est un regroupement de gens d'affaires ayant vu le jour en mai 2014;



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Considérant que cette communauté regroupe des chefs d'entreprise, des travailleurs autonomes ainsi que des hauts dirigeants établis à Sainte-Brigitte-de-Laval;

Considérant que l'objectif de ce regroupement est de stimuler le développement économique et le dynamisme entrepreneurial à Sainte-Brigitte-de-Laval et ce, en orchestrant la promotion de ses membres et en collaborant avec les territoires à proximité;

Considérant la volonté de la Ville d'encourager l'achat local et le développement des entreprises établies sur son territoire;

Considérant que la collaboration est souhaitable entre les deux parties afin d'atteindre leurs objectifs respectifs conjoints;

Considérant que le GAS a fait une demande à la Ville pour soutenir le regroupement lors de la tenue de leurs activités favorisant le réseautage et l'entraide;

Considérant que les services rendus par le GAS sont financés en majeure partie par ses membres et par le biais de commandites.

Il est résolu :

- De participer à titre de commanditaire Plan Majeur au GAS pour l'année 2015;
- De verser la somme de 2250 \$, avant les taxes applicables, pour la commandite du Plan Majeur;
- D'autoriser le maire suppléant, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**M. le maire suppléant s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

33. 144-04-15 Autorisation d'un transfert du Surplus Accumulé Non Affecté (SANA)

Considérant que la trésorière a procédé à la finalisation du rapport financier 2014;

Considérant qu'au budget 2014, un montant de 255 456 \$ était prévu comme transfert du SANA vers les dépenses de fonctionnement pour couvrir les dépenses imprévues de l'année 2014;

Considérant que les dépenses réelles imprévues ont entraîné un écart budgétaire plus important qu'au budget de l'ordre de 100 000 \$;

Considérant qu'un transfert du SANA est nécessaire pour présenter un excédent de fonctionnement de l'ordre de 57 365 \$ pour l'exercice 2014 ;

Année comptable	31 déc. 2014	31 déc. 2013	31 déc. 2012	31 déc. 2011
Solde SANA	411 294 \$	543 017 \$	1 331 855 \$	747 876 \$
Excédent (déficit) de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales	57 365 \$	(127 147 \$)	831 023 \$	512 036 \$

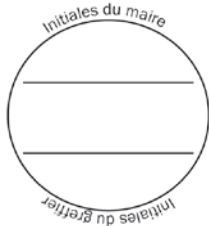
Considérant qu'un transfert additionnel de 100 000 \$ est nécessaire pour éviter de présenter un déficit dans les états financiers.

Il est résolu :

- D'autoriser le transfert tel que recommandé par la trésorière;
- D'autoriser le maire suppléant, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**M. le maire suppléant s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

34. 145-04-15 Demande d'aide financière – Accompagnement de personnes handicapées

Considérant que le Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire offre un service d'accompagnement spécialisé aux jeunes personnes handicapées désirant participer au camp d'été 2015;

Considérant qu'en 2014, la Ville a obtenu de l'Unité de loisirs et sport de la Capitale-Nationale (ULS) de Québec une somme de 450 \$ pour l'accompagnement de quatre (4) jeunes handicapés;

Considérant qu'une demande d'aide financière sera déposée sous peu à la fondation Maurice Tanguay.

Il est résolu :

- D'autoriser M. Stéphane Canac-Marquis à déposer les demandes d'aide financière;
- D'autoriser le maire suppléant, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**M. le maire suppléant s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

35. 146-04-15 Emprunt au Fonds de Parcs et Terrain de Jeux (FPTJ) – Travaux au terrain de baseball

Considérant que la Ville a déterminé le besoin d'améliorer la sécurité et l'aménagement des lieux de son terrain de loisirs;

Considérant que ces travaux sont prévus pour 2015 dans le PTI 2015-2016-2017;

Considérant les demandes de soumissions pour la fourniture de clôture, gardes-fou, peinture et terrassement, la Ville fera les achats individuels auprès des plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des besoins (FPTJ);

Considérant que l'emprunt au fonds de parcs et terrains de jeux pour les matériaux et la main d'œuvre s'élève donc à 30 000 \$ net des remboursements de taxes puisque la Ville va procéder à l'achat auprès de différents fournisseurs jusqu'au maximum autorisé.

Il est résolu :

- D'autoriser l'emprunt au fonds de parcs et terrains de jeux (FPTJ) pour faire l'achat des différents items nécessaires à la mise à niveau du terrain de baseball jusqu'à un maximum de 30 000 \$, tel que prévu lors du dépôt au PTI 2015-2016-2017;
- D'autoriser le maire suppléant, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

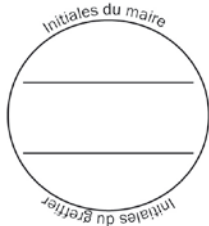
Vote pour : Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**M. le maire suppléant s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

36. 147-04-15 Modification de la Résolution 065-02-15 - Annulation des soldes résiduares

Considérant que la Ville a procédé, lors de la séance du 9 février 2015, à une demande d'annulation des soldes résiduares de certains règlements d'emprunt;

Considérant que le Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT) a demandé à ce que des modifications soient apportées à la Résolution 065-02-15.



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Il est résolu :

- D'autoriser la trésorière à effectuer les changements demandés par le MAMOT;
- D'autoriser le maire suppléant, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**M. le maire suppléant s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

37. 148-04-15 **Recommandation relative à une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la jeunesse et à la communauté**

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière provenant de l'organisme le Club de l'Âge d'Or dans le cadre du programme d'aide à la communauté;

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière de la part de M. Francis Vallée dans le cadre du programme d'aide à la jeunesse.

Il est résolu :

- De verser une somme de 750 \$ au Club de l'Âge d'Or pour aider au financement de leurs activités annuelles;
- De verser une somme de 350 \$ à M. Francis Vallée pour aider au financement de sa participation au Championnat du monde d'Ultimate Frisbee Canada;
- D'autoriser le maire suppléant, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**M. le maire suppléant s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

38. 149-04-15 **Recommandation relative à une demande d'aide financière dans le cadre du Défi têtes rasées Leucan 2015**

Considérant que le Défi têtes rasées Leucan se déroulera à la caserne de Sainte-Brigitte-de-Laval le 30 mai prochain;

Considérant que le comité organisateur de l'événement souhaite organiser un événement mémorable et de grande envergure;

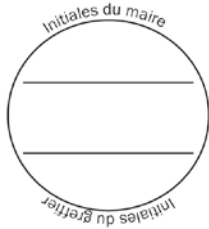
Considérant que ce don permettra aussi à la Ville d'avoir une visibilité sur les différentes publications et promotions de l'événement.

Il est résolu :

- De verser un don d'une somme de 1 500 \$ qui sera intégralement remis à l'organisme;
- D'autoriser le maire suppléant, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**M. le maire suppléant s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

39. 150-04-15 Autorisation de participation aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour quatre (4) membres

Considérant que Mme la mairesse et trois (3) membres du conseil municipal désirent participer aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Il est résolu :

- D'autoriser, en vertu du virement # 4, la participation des membres sélectionnés aux assises annuelles de l'UMQ;
- D'autoriser le maire suppléant, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**M. le maire suppléant s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

40. 151-04-15 Renouvellement du programme de supplément de loyer – Résidence Trèfle d'Or

Considérant que la Ville a conclu, en date du 1 novembre 2009, une entente avec la Résidence le Trèfle d'Or et la Société d'habitation du Québec pour une durée de 5 ans;

Considérant qu'il y a lieu de renouveler ladite entente pour la période comprise entre le 1 novembre 2014 au 30 mars 2018 aux mêmes conditions énoncées à l'entente initiale portant le numéro 5667, AccesLogis volet 2 pour un nombre de 20 unités;

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval confirme sa contribution financière.

Il est résolu :

- D'autoriser la Ville, l'organisme 3625, d'entériner l'entente portant le numéro 5667 entre le 1 novembre 2014 au 30 mars 2018;
- D'autoriser le maire suppléant, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**M. le maire suppléant s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

APPROVISIONNEMENT

41. 152-04-15 Adjudication du contrat pour la fourniture de feux d'artifices pour les années 2015 à 2017

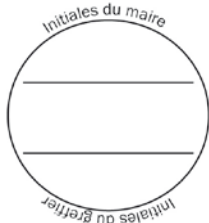
Considérant que la Ville tient son événement annuel de la Fête nationale du Québec le 23 juin de chaque année et que lors de cette activité, des feux d'artifice sont déployés pour souligner l'évènement;

Considérant que la Ville souhaite offrir à ses citoyens un spectacle de feux d'artifices pour les années 2015, 2016 et 2017;

Considérant la recommandation favorable de la coordonnatrice aux approvisionnements après les vérifications d'usage.

Il est résolu :

- D'adjuger, pour les années 2015-2016-2017, le contrat à la firme *PyroConcept*, qui est le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant de 4 000 \$, taxes incluses;
- D'utiliser le budget de fonctionnement pour assurer le paiement;
- D'autoriser le maire suppléant, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Vote pour : Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**M. le maire suppléant s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

42. 153-04-15 Adjudication du contrat pour l'acquisition d'un rouleau tandem pour le pavage par un emprunt au fond de roulement d'un montant de 41 260 \$

Considérant que la Ville a déterminé au PTI 2015 le besoin pour le Service des travaux publics d'effectuer l'acquisition d'un rouleau tandem pour le pavage;

Considérant l'appel d'offres sur invitation INV2015-04 transmis le 6 mars 2015;

Considérant qu'à la date limite du 23 mars 2015 trois (3) soumissions ont été reçues :

Soumissionnaires	Coût (avant taxes) rouleau neuf de l'année 2015	Coût (avant taxes) rouleau usagé 2013, 2014 ou 2015
<i>United Rentals</i>	-	-
<i>Hewitt Ltée</i>	51 500 \$	-
<i>JA Larue</i>	44 448 \$	-
<i>Équipements Sigma inc.</i>	-	39 300 \$

Considérant la conformité des offres reçues et la recommandation favorable de la coordonnatrice aux approvisionnements après les vérifications d'usage.

Il est résolu :

- D'adjuger le contrat à *Équipements Sigma inc.*, qui est le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 39 300 \$, avant les taxes applicables, pour un rouleau tandem usagé pour le pavage de l'année 2014 avec 10 heures d'utilisation;
- D'emprunter une somme de 41 260 \$ au fond de roulement à partir de l'année 2016;
- D'autoriser le maire suppléant, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**M. le maire suppléant s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

43. 154-04-15 Adjudication du mandat pour les services de notaires pour l'année 2015

Considérant que la Ville a besoin des services de notaires pour différents dossiers pour l'année 2015;

Considérant la demande de prix DP2015-03;

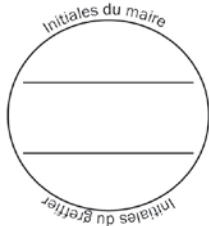
Considérant qu'à la date limite du 2 avril 2015, une (1) soumission a été reçue :

Soumissionnaires	Coût forfaitaire (avant taxes)	Coût unitaire (avant taxes)
<i>Marcoux Gariépy et associés</i>	11 435 \$	907.15 \$
<i>Hermann Moreau</i>	-	-
<i>Fleury et associés notaires inc.</i>	-	-

Considérant la conformité de l'offre reçue et la recommandation favorable de la coordonnatrice aux approvisionnements après les vérifications d'usage.

Il est résolu :

- D'adjuger le mandat des services de notaires à *Marcoux Gariépy et associés* pour l'année 2015 en fonction des mandats déterminés;



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

- D'autoriser le maire suppléant, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

M. le maire suppléant s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité des conseillers

44. 155-04-15

Adjudication du mandat pour les services professionnels en vue de la négociation de la première convention collective de travail régissant le personnel des cols blancs de la Ville

Considérant l'appel d'offres sur invitation INV2015-03 transmis le 19 mars 2015 pour les services professionnels d'avocats pour la négociation de la convention collective de travail régissant le personnel des cols blancs de la Ville aux firmes suivantes :

- *Cain Lamarre Casgrain Wells*
- *Fasken Martineau*
- *Gagné Letarte*

Considérant que le comité de sélection s'est rencontré le 7 avril 2015 afin de faire l'analyse des soumissions reçues soient celles de :

- *Cain Lamarre Casgrain Wells* : Pointage de 79 %, pour un montant de 83 150 \$, avant les taxes applicables;
- *Fasken Martineau* : Pointage de 70 %, pour un montant de 84 180 \$, avant les taxes applicables;
- *Gagné Letarte* : La firme n'a pas atteint le pointage minimal de 70.

Il est résolu :

- De mandater *Cain Lamarre Casgrain Wells*, en vertu du devis INV2015-03, pour un montant maximal de 83 150 \$, avant les taxes applicables;
- D'autoriser le maire suppléant, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

M. le maire suppléant s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité des conseillers

LOISIRS ET CULTURE

45. 156-04-15

Autorisation du dépôt d'une demande à la MRC de La Jacques-Cartier dans le cadre de l'entente de développement culturel 2013-2015

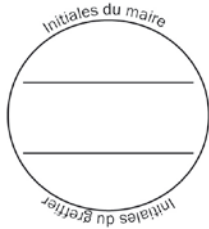
Considérant que la MRC de La Jacques-Cartier a fait un appel de projets aux différentes villes de la MRC pour le dépôt de projets dans le cadre de l'Entente de développement culturel 2013-2015 liant la MRC au Ministère de la Culture et des Communications, favorisant ainsi les divers objectifs en lien avec la politique culturelle régionale;

Considérant que cela apporte un appui financier de 50% des coûts du projet par la MRC de La Jacques-Cartier;

Considérant que le projet que la Ville veut proposer est l'élaboration d'une programmation musicale estivale pour les différents parcs de la Ville où quatre (4) spectacles musicaux en plein air seront présentés.

Il est résolu :

- D'autoriser Mme Sabrina Thomassin, coordonnatrice à la vie communautaire et responsable de la bibliothèque, à déposer la demande pour la mise en place de ce projet dans le cadre de l'Entente de développement culturel de la MRC de La Jacques-Cartier;



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

- D'autoriser Mme Sabrina Thomassin, coordonnatrice à la vie communautaire et responsable de la bibliothèque, à signer les documents afférents.

Vote pour : Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

M. le maire suppléant s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

PÉRIODE DE QUESTIONS #1

46. 157-04-15 Période de questions #1

À 20 h 25, M. le maire suppléant Jean-Philippe Lemieux invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 742-14 – *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 710-13.*

La période de questions s'est terminée à 20 h 36.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

DISPOSITIONS FINALES

47. 158-04-15 Levée de la séance

Sur la proposition du maire suppléant M. Jean-Philippe Lemieux,
Il est résolu de lever la séance à 20 h 37.

Vote pour : Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

M. le maire suppléant s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

En signant le présent procès-verbal, M. la maire suppléant est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal¹.

M. Jean-Philippe Lemieux
Maire suppléant

M^e Caroline Nadeau
Greffière

¹ [Note au lecteur]

Mme la maire suppléant ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de Mme la maire suppléant ou du président de la séance, le cas échéant. La greffière ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.